

# L'accueil des étudiants et étudiantes à l'université en situation de handicap (websérie)

## Transcription épisode 3

Bonjour à tous !

Vous êtes au cœur d'une série de trois vidéos portant sur l'inclusion des étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'université. Dans cette troisième et dernière vidéo nous allons présenter les écueils à éviter dans les échanges avec les étudiants et étudiantes.

Même s'il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive, nous avons identifié quatre attitudes à éviter lors des échanges.

Découvrons-les ensemble !

- **L'infantilisation**, dont le tutoiement systématique. C'est une attitude que l'on retrouve très souvent à l'égard des personnes en situation de handicap et qui est à proscrire !
- **Douter de la parole** de la personne. Veillez à ne pas remettre en cause la réalité du handicap et la nécessité de l'aménagement. Penser à la place de la personne, croire qu'on sait mieux qu'elle ce dont elle a besoin, ou encore imposer des solutions toutes faites sont des comportements à éviter. C'est la personne en situation de handicap qui est la mieux placée pour savoir ce dont elle a besoin, c'est elle qui est au cœur du processus.
- **Être intrusif**, en cherchant par exemple à savoir absolument quelle est la maladie ou le handicap de la personne, poser des questions sur son enfance, son entourage. Si cela ne se justifie pas, abstenez-vous de la questionner.
- **Décourager**, affirmer que les aménagements ne sont pas possibles, ou qu'ils vont être compliqués à mettre en œuvre. Cela est problématique à plus d'un titre. Comme nous l'avons dit précédemment, le droit à l'accessibilité et à la compensation sont des droits spécifiques aux personnes en situation de handicap et qui s'appliquent à l'université. Il ne s'agit donc pas d'une option mais d'une obligation.

A l'inverse, nous recommandons plusieurs comportements :

1. **L'écoute active**, en reformulant les propos de l'étudiant, et en s'assurant que l'on a bien compris ce qu'il ou elle cherche à communiquer. Ce mode d'écoute permet de laisser la parole se dérouler et de fluidifier le dialogue.
2. **Ne rien imposer** et laisser la personne décider par et pour elle-même
3. **Avoir confiance** en son expertise, c'est elle qui connaît mieux que personne ses besoins !

Nous espérons que ces vidéos vous auront aidés à mieux appréhender l'inclusion des étudiants et étudiantes en situation de handicap à l'université. Merci à toutes et tous pour votre attention !

Et n'oubliez pas : l'accueil des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans de bonnes conditions est l'affaire de tous.